

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 27-417-1931 rendant exécutoire de 2° rôle supplémentaire des charrettes de bédanes pour l'année 1931.

n° 27-417-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 août 1931

Numéro JO  
n° 417 du 31/08/1931

Date du numéro  
31 août 1931

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

**Vu** l'arrêté local du 27 août 1930, réglementant la taxe sur les véhicules à la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté local n° 83 à bis, du 28 janvier 1931, fixant de nouvelles axes sur les véhicules: Sur la proposition du chef du service des contributions : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 21 août 1931,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Est rendu exécutoire le 2° rôle supplément: ire des charrettes de bédanis pour l'exercice 1931 comprenant 47 articles et s'élevant à la somme de seize mille sept cents francs.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac